Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260630-30062026_DEL54-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 30 JUIN 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **TRENTE JUIN à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 18
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, BEQUET Philippe, LEMARCHAND Sylvia, FONTAINE Cyrile, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, LEBRETON Angélique, LE MERDY Charlotte, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, CARLIER Mathieu (arrivé à 19h50).
Absents excusés : Mme SIMONNEAU Angèle
Secrétaire de séance : Mme Estelle MORAND.

30.06.2026-DEL54 RENOUVELLEMENT DE BAIL DU BATIMENT COMMERCIAL SITUÉ 12 RUE DE LA LIBERTÉ

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

Vu le bail commercial signé le 2 avril 2014 par acte authentique reçu par Maître Guillaume LECOQ, notaire à Tinténiac, entre M. et Mme Athman et Sophie MEKKAS, agissant au nom et pour le compte de la SARL A.S.M.U. ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 février 2014 approuvant les termes dudit bail ainsi que le montant du loyer mensuel ;

Considérant que ce bail commercial, conclu pour une durée de neuf ans, est arrivé à échéance le 15 mars 2023 et se poursuit depuis lors par tacite reconduction ;

Considérant qu'il convient de procéder à son renouvellement afin de régulariser la situation ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le bail commercial selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260630-30062026_DEL54-DE

- renouvellement du bail pour une durée de neuf années à compter rétroactivement du 15 mars 2023, soit jusqu'au 15 mars 2032, par la signature d'un acte sous seing privé ;
- fixation du loyer à 500 € HT par mois, soit 600 € TTC ;
- maintien de l'ensemble des autres clauses et conditions prévues au bail commercial initial signé le 2 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix POUR, décide :

- d'approuver le renouvellement du bail commercial dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte sous seing privé correspondant ;
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine Gamblin.

